

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2026 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2026-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-003 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires 2026 et se déclarent satisfaits des explications reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte, tel qu'elles ont été présentées, les prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 démontrant des revenus, des dépenses et des affectations de l'ordre de 28 216 360 \$;
- DE publier le document explicatif du budget 2026, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-01-004 PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028 - ADOPTION.

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte, tel que présenté, le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028, lequel prévoit des immobilisations pour un montant de 41 162 889 \$, dont un montant de 14 744 889 \$ pour l'année 2026, 13 973 000 \$ pour l'année 2027 et 12 445 000 \$ pour l'année 2028;
- DE publier le document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisations, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 25.

La période de questions a eu lieu à 20 h 26.

2026-01-005 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 26.

ADOPTÉE à l'unanimité